



**PAYS de
BÉARN**

**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
du Pays de Béarn
Séance du 29 mars 2024**

*Date de la convocation : 21 mars 2024
Nombre de délégués en exercice : 66*



Etaient présents :

Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Mohamed AMARA, Muriel BAREILLE, François BAYROU, Jean-Marie BERCHON, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Thierry CARRERE, Marc DUFAU, Francis ESCALÉ, Nadia GRAMMONTIN, Claude LACOUR, Daniel LACRAMPE, Sandrine LAFARGUE, Isabelle LAHORE, Yves LARROUTURE, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Jérôme MARBOT, Fernand MARTIN, Nicolas PATRIARCHE, Jean-Louis PERES, Valérie REVEL, Carine SARRIQUET, Marc SEGUIN, Monique SEMAVOINE, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Isabelle BERGES (a suppléé Monique MOULAT), Kenny BERTONAZZI (a suppléé Eric SAUBATTE), Jean-Claude BOURIAT (a suppléé Michel CAPERAN), Jean-Michel DESSERE (a suppléé Marc GAIRIN), Victor DUDRET (a suppléé Jean-Marc DENAX), Béatrice JOUHANDEAUX (a suppléé Josy POUEYTO), Jean-Pierre LANNES (a suppléé Claude FERRATO), Jeanine LAVIE-HOURCADE (a suppléé Bernard PEYROULET), Jean LACOSTE (a suppléé Véronique LIPSOS-SALLENAVE).

Délégués représentés :

Jean-Yves LALANNE a donné pouvoir à Valérie REVEL, Francis PEES a donné pouvoir à Jean-Claude BOURIAT.

Etaient excusés :

Henri BELLEGARDE, Katty BROGNOLI, Marie-Pierre CABANNE, Jean-Paul CASAUBON, Serge CASTAIGNAU, Frédéric CLABÉ, Bernard DUPONT, Francis LANSALOT-MATRAS, Jean LABOUR, Philippe LALANNE, Patrice LAURENT, Elisabeth MIQUEU, Marie-Claire NÉ, Michel OLIVÉ, Marc OXIBAR, Martine RODRIGUEZ, Alain TREPEU, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Etaient absents :

Michel BERNOS, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Patrick BURON, Jean-Yves COURREGES, Emmanuel HANON, Didier LARRAZABAL, Jean-Simon LEBLANC, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Valérie RAMEAU, Didier REY.

Secrétaire de séance : Carine SARRIQUET

N°9 – VOLET TERRITORIAL FONDS EUROPEENS 2021-2027

GROUPE D'ACTION LOCALE

LACQ-ORTHEZ / BEARN DES GAVES

Demande de subvention au titre de l'année 2024

Par délibération du 28 octobre 2022, le conseil métropolitain a approuvé le principe de faire du **Pays de Béarn la structure porteuse de deux Groupes d'Action Locale (GAL)** engagés dans le **programme des fonds européens 2021-2027** sur les territoires du Grand Pau d'une part, et de Lacq Orthez/Béarn des Gaves d'autre part.

Dans le cadre de ce volet territorial des fonds européens 2021-2027, le conseil a également validé les stratégies locales de développement des deux territoires, et les dossiers de candidature correspondants, déposés auprès de l'autorité de gestion.

La candidature de Lacq Orthez/Béarn des Gaves ayant été retenue, le Pays de Béarn a acté l'installation du GAL correspondant, par délibération du 7 avril 2023.

Cela permet ainsi au territoire de bénéficier de soutiens pour financer des projets publics ou privés répondant à la stratégie qui a été proposée localement.

Le montant de l'enveloppe financière maximale allouée au GAL Lacq Orthez/Béarn des Gaves pour la période de programmation s'élève à 2 844 958 €, répartis comme suit :

- 1 173 653 € au titre du FEADER/LEADER ;
- 1 671 305 € au titre du FEDER OS5.2 ;

NB : L'enveloppe FEDER précitée intègre 17 720 € au titre du volet Pyrénées, mobilisé en soutien à des projets localisés dans le périmètre du massif Pyrénéen

Le GAL Lacq Orthez/Béarn des Gaves s'appuie sur un **organe décisionnel** qui a pour mission de veiller au respect de la stratégie définie, mais aussi sur une **ingénierie d'animation et de gestion** dédiée, dont le rôle est d'accompagner les porteurs de projets.

Cela fait l'objet d'une convention avec l'autorité de gestion et l'organisme payeur, dans laquelle le territoire s'engage à mobiliser au minimum 1,5 équivalent temps plein (ETP) pour la mise en œuvre du programme.

Les dépenses liées à l'animation, la gestion et plus globalement au fonctionnement du programme peuvent faire l'objet de demandes de subventions.

Pour l'année 2024, le montant total des dépenses a été évalué à 64 022 € et le plan de financement prévisionnel envisagé est présenté en annexe.

Il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :

1- Approuver les opérations d'ingénierie relatives à l'année 2024, pour le GAL Lacq-Orthez / Béarn des Gaves, dans le cadre du volet territorial 2021-2027 ;

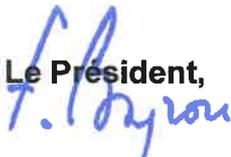
2- Approuver le plan de financement afférent ;

3- Autoriser Monsieur le Président à solliciter la subvention FEADER en conséquence pour l'années 2024, à hauteur de 51 217 €.

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures,

Pour Extrait Conforme,


Le Président,
François BAYROU